

AR PREFECTURE

043-214301202-20171108-D201757-DE

Reçu le 10/11/2017

Direction Départementale des Territoires  
Service environnement forêt



PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

Le Puy-en-Velay, le 18 août 2015

Compte rendu de la  
de Brioude  
du 3 août 2015  
réunion en sous préfecture

Objet : béal de l'Allagnon

Étaient présents :

Sous-Préfet de Brioude : Hervé GERIN  
Direction Départementale des Territoires de Haute-Loire : Jean-marc REVEILLÉZ et Jean-Jacques VALETTE  
ONEMA : René MARTIN, Laurent SAGNOL et Christophe PINEL ;  
Mairie de Lempdes sur Allagnon : Jacques MALLET  
Association des usagers du béal : Michel TARDY  
Irrigant : Jean Paul PROMEYRAT  
Propriétaire de moulin : Bernard BRIONNET

M. GERIN rappelle brièvement les éléments de contexte de la prise d'eau du béal de l'Allagnon et des difficultés rencontrées en période d'étiage pour assurer un débit réservé réglementaire au niveau de cet ouvrage.

Si des réflexions sont en cours pour, sur un plus long terme, trouver des solutions pérennes et conformes à la réglementation il y a nécessité de gérer en urgence la période d'étiage actuelle.

M. TARDY fait état des difficultés de conserver le réglage de la première vanne de décharge du béal. Le site est facile d'accès et n'importe qui peut venir manœuvrer la vanne et modifier la répartition des débits entre béal et Allagnon.

La discussion s'engage sur la valeur de débit à conserver dans le béal pour la survie piscicole et le débit à restituer à l'Allagnon. Les usagers du béal présents font état des pertes en ligne du débit tout au long du bief.

Si on considère que le débit de l'Allagnon peut descendre à 750-800 l/s en étiage fort, il faut viser une répartition de l'ordre de 600 l/s dans l'Allagnon et 200 l/s dans le béal.

Le débit transitant dans la passe à poisson étant évalué à 340-350 l/s, le débit complémentaire à restituer au niveau de la vanne est de 250 l/s. Les présents tombent d'accord sur ce chiffre.

La vanne de décharge devra être positionnée pour laisser passer le débit de 250 l/s. La DDT se charge du calcul hydraulique et transmettra les valeurs à l'ONEMA et à l'association des usagers pour la mise en œuvre sur place.

Il est important de bloquer la vanne avec un dispositif sécurisé (soudure ou autre...).

Cette manipulation servira de test pour les réflexions futures et M. GERIN envisage une réunion en septembre ou octobre pour en faire un bilan.

L'ONEMA propose de faire des mesures de débit au micro moulinet sur le tronçon court circuité de l'Allagnon durant la période d'étiage.

Les usagers du béal présent ainsi que M. MALLET représentant la mairie de Lempdes sur Allagnon sont informés de la constitution d'un comité de pilotage sur le béal chargé de suivre l'ensemble des démarches à entreprendre tant sur le plan administratif que technique, voire financier.

M. TARDY annonce la création d'une nouvelle association pour la gestion du béal. Ses statuts devraient être déposés sous peu en préfecture.

La séance est levée par Monsieur le Sous Préfet.

La réunion est suivie d'une visite sur site pour évoquer les détails techniques discutés en séance.